

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Grandes cultures n° 12 du 15 novembre 2016



A retenir cette semaine :

- Fin du vol de charançons du bourgeon terminal. Les conditions climatiques actuelles ne sont pas favorables au vol.
- Les premières larves de grosses altises issues des vols précoces peuvent être observées.
- Des pucerons verts du pêcher sont moins observés cette semaine.
- La présence de macules de phoma est toujours signalée sur le réseau.

Sommaire

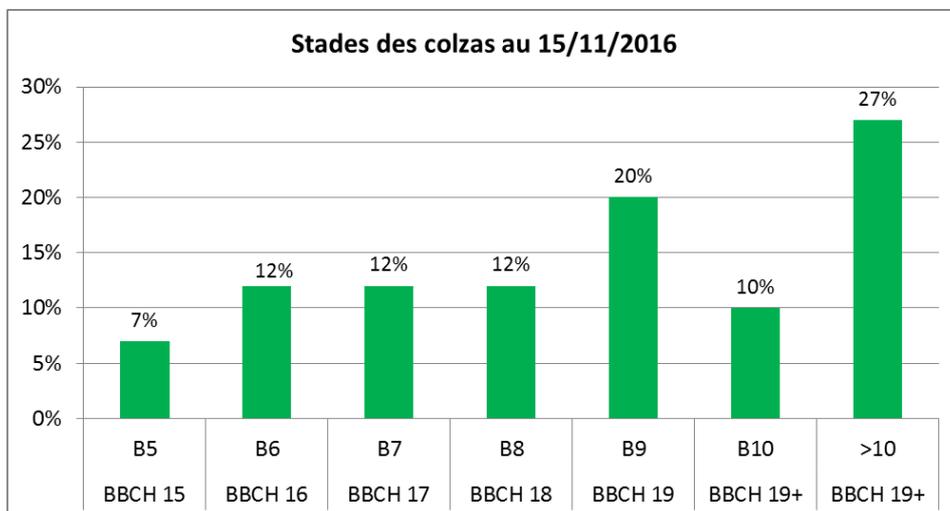
Colza	p 1
Blé et orge d'hiver	p 5
Annexe	p 9

Réseau 2016-2017

Le réseau BSV Bourgogne est constitué de 60 parcelles. Il est rédigé aujourd'hui à partir de 43 parcelles.

Stades des colzas

Toutes les parcelles du réseau ont plus de 5 feuilles.
Plus de la moitié des parcelles du réseau est supérieure ou égale à B9
L'endurcissement progressif des colzas continue.





Charançon du bourgeon terminal

- **Période de risque** : du développement des premières larves jusqu'au décolllement du bourgeon terminal. La lutte contre les larves étant impossible, c'est l'arrivée des adultes qui va déclencher le début de la période de risque. Attendre 8-10 jours après une arrivée SIGNIFICATIVE d'insectes et observer les piqûres de pontes sur les plantes.

La cuvette jaune est indispensable pour effectuer ce piégeage.

- **Observation** : sur 37 parcelles observées, 4 soit 11 % signalent la présence de CBT dans les cuvettes de l'ordre de 1 à 3 insectes capturés.

Les conditions climatiques froides et pluvieuses ne sont pas favorables au vol de CBT.

- **Analyse du risque** : fin du risque CBT. Attention néanmoins en cas de redoux (températures en hausse, journées ensoleillées, ...), des vols peuvent reprendre.

Actuellement, le risque est très faible.



Altises d'hiver (grosse altise) : larve

- **Période de risque** : depuis le stade 6 feuilles jusqu'au stade reprise de végétation

- **Seuil indicatif de risque** : un gros colza poussant est beaucoup moins sensible aux dégâts de larves. La nuisibilité ne s'exprime que si le cœur des colzas est touché, ce qui est rare pour des colzas bien développés à l'automne même si le seuil est atteint.

Le seuil de nuisibilité est de 2-3 larves par plante ou 7 plantes sur 10 avec des larves dans les pétioles des feuilles.

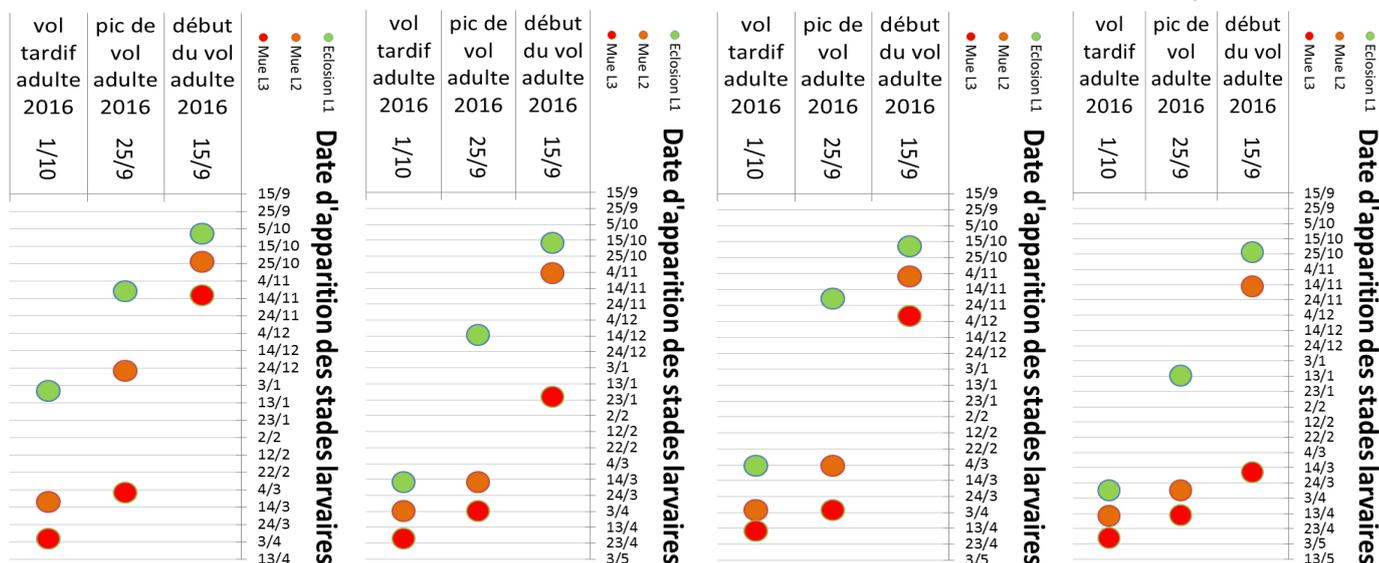
- **Observations** : cette semaine, sur 20 parcelles observées, 2 signalent la présence de larves :

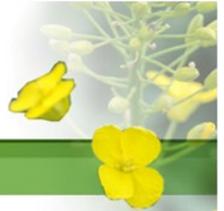
- Gy l'Eveque (89) avec 5% de plantes avec galeries et stade du colza à B8
- Moulins En Tonnerrois (89) avec 83% de plantes avec larves et stade du colza à B9

- **Modélisation** : la modélisation d'arrivée des stades larvaires en fonction de la date de début de vol des grosses altises et des données météo montre que l'éclosion des larves (L1) devrait se faire plus tard que prévue en début de saison, au regard des conditions météo plus fraîches que la normale.

Dernière donnée météo disponible le 15/11/2016 – actualisation des dates d'apparitions des larves de grosses altises

Dernière donnée météo disponible le 15/11/2016 – actualisation des dates d'apparitions des larves de grosses altises





D'après les modélisations remises à jour, il y a peu de changements par rapport à la semaine dernière. Les larves issues du vol massif du 25/09 apparaîtraient début novembre pour les stations où les températures ont été plus douces (Sens et Prémery) mais elles se décalent sur décembre et janvier pour les stations les plus froides (Yrouerre, Pouilly en Auxois). Cela corrobore le fait que très peu de larves sont observées actuellement sur le terrain dans les pétioles des feuilles de colza. Dans les secteurs où le pic de vol aurait pu être plus précoce (vers le 15/09/2016), les larves seraient d'après le modèle, plus développées et donc bien visibles.

Exemple d'interprétation du modèle et résultats de prélèvements pour la parcelle du réseau BSV de Moulins En Tonnerrois (89) :

Prélèvement et dissection le 14/11 de 30 pieds de colza issus d'une parcelle BSV à Moulins En Tonnerrois.

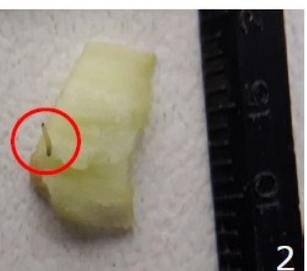
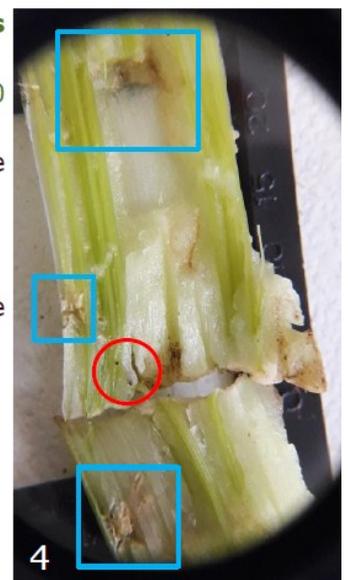
Les premières captures de grosses altises ont été faites vers le 15-20 septembre. Le pic de vol est situé vers le 25 septembre.

Sur 30 pieds disséqués, 25 soit 83% sont porteurs de larves de grosse altise et de galeries.

En moyenne, il y a 3.7 larves/plante avec de 0 à 14 larves par plantes.

Toutes les larves sont dans les pétioles.

On observe une très grande majorité de petites larves (stade L1, moins de 1mm) et quelques larves plus matures (stade L2, environ 1-1.5 mm)



1 et 4 **Trous d'entrée** de larves de grosse altise dans pétiole de colza. On voit les galeries par transparence et en coupant le pétiole, les **galeries** et **larves** sont très visibles.

3. Ensemble des insectes et **larves** trouvés sur les colzas prélevés : 2 grosses altises adultes, 2 pucerons verts et plusieurs larves aux stades larvaires L1 et L2

5. **Larve** de grosse altise au stade larvaire L1.

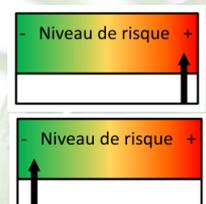


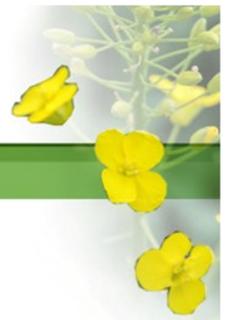
Photos D. de Fornel



- **Analyse du risque** : il est important d'évaluer la pression en larves dans les colzas en se basant sur les dates d'éclosion des œufs et donc d'apparition des jeunes larves et en mettant en place des berlèses pour estimer le nombre de larves dans les colzas.

- Dans les parcelles où le seuil indicatif de risque larvaire est atteint et que les colzas sont petits et peu poussants, le risque est élevé.
- Dans les autres parcelles, la surveillance est de mise. Le risque est faible.





Pucerons verts du pêcher (*Myzus persicae*)

- **Période de risque** : jusqu'au stade 6 feuilles (6 semaines de végétation). Observez méticuleusement l'intérieur des feuilles.
- **Seuil indicatif de risque** : présence de pucerons sur 2 pieds sur 10.
- **Observations** : sur 9 parcelles observées, 2 ont relevé la présence de pucerons verts du pêcher sur les feuilles :
 - Clamecy (58) avec 20% de pieds porteurs et un colza au stade B6
 - Aley (58) avec 15% de pieds porteurs et un colza au stade B5

La présence de pucerons diminue.

Analyse du risque :

- Pour les parcelles qui ont plus de 6 feuilles, fin de la période de risque.
- Pour les parcelles qui ont moins de 6 feuilles et qui sont exposées à la présence de pucerons depuis plusieurs semaines, le risque demeure.



Phoma

- **Observations** : sur 22 parcelles observées, 10 signalent des macules de phoma sur plantes, avec 1 à 60 % de plantes avec macules.
- Les symptômes sont stables cette semaine. Les feuilles les plus touchées deviennent senescentes.





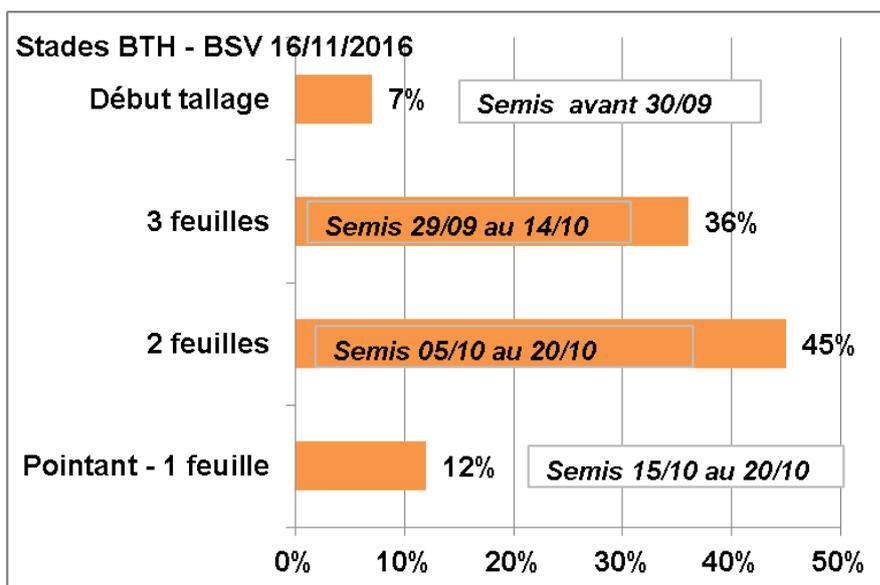
Céréales d'hiver

La majorité des céréales d'hiver a atteint le stade 2-3 feuilles. C'est un moment clé où elles peuvent être soumises à leurs premiers risques vis-à-vis de bio-agresseurs tels que mauvaises herbes, limaces, pucerons et cicadelles.

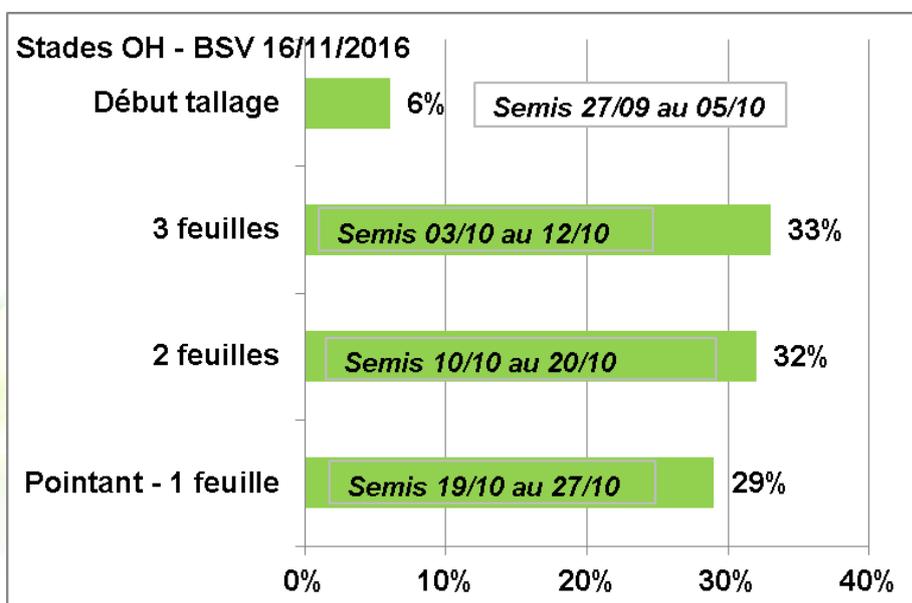
Le réseau de parcelles

90 parcelles de céréales d'hiver ont fait l'objet d'observations cette semaine en Bourgogne.

Pour les blés, 42 parcelles (10 dans l'Yonne, 18 en Côte d'Or, 9 dans la Nièvre et 5 en Saône et Loire).



Pour les orges d'hiver, 31 parcelles (9 dans l'Yonne, 16 en Côte d'Or, 4 dans la Nièvre et 2 dans la Saône et Loire).





BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

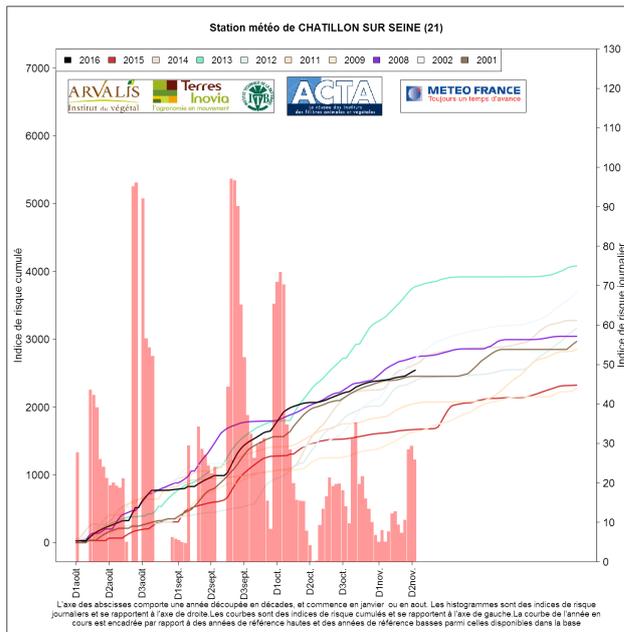
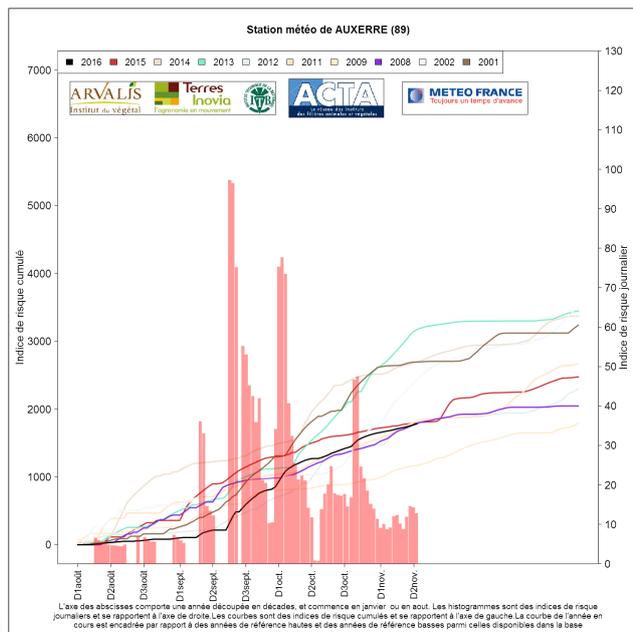
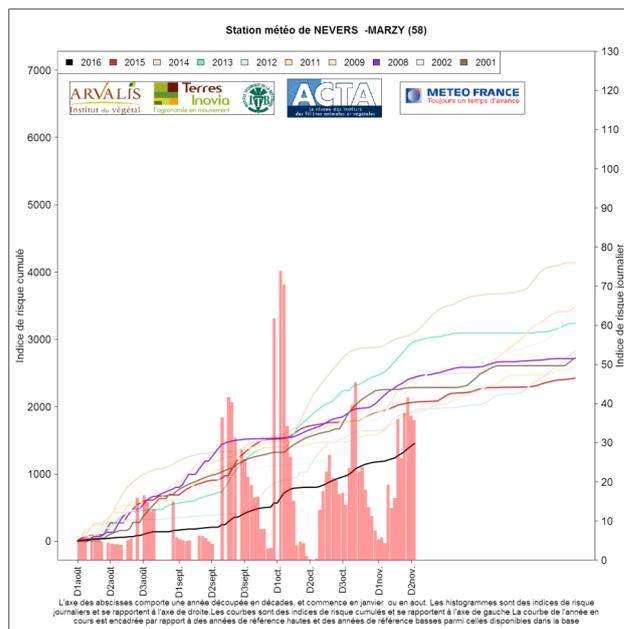
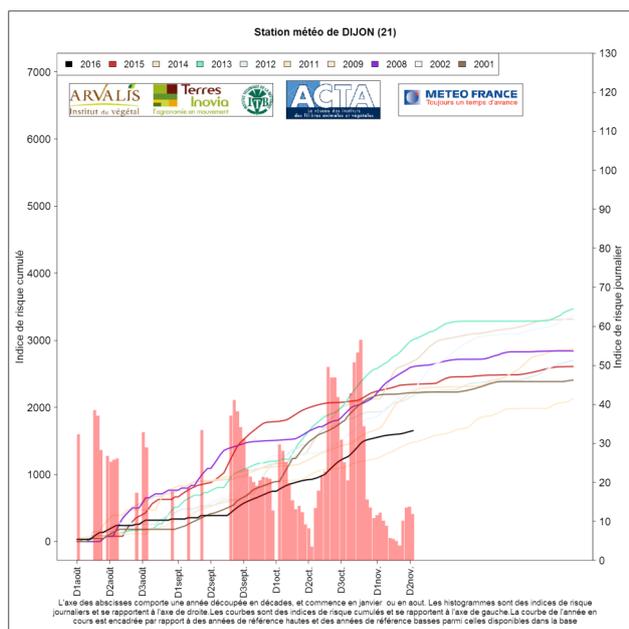


Grandes cultures n° 12 du 15 novembre 2016

Les limaces

PERIODE DE RISQUE = de la levée au stade 3 feuilles

Le modèle Limaces de l'ACTA montre une augmentation du risque depuis la semaine dernière. Néanmoins, il part d'assez bas à Dijon et Nevers alors qu'il était déjà assez élevé début octobre à Auxerre et Chatillon sur Seine.



ETAT DES LIEUX

Afin d'analyser le risque à la parcelle, le mieux est d'installer des pièges dès avant le semis. Le piégeage consiste à la mise en place à la surface du sol d'un carré de 50 cm X 50 cm en carton, ou une tuile, ou un sac recouvert par une bâche plastique. Sous le piège disposez quelques granulés d'anti limaces pour éviter que les limaces ne quittent le piège.

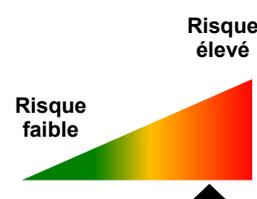


A partir de ce piège, le risque limace se raisonne avec les seuils suivants (rapporter le comptage du piège au m²) :

- 1 à 10 limaces / m² : risque faible
- 10 à 20 limaces / m² : risque moyen
- 20 à 50 limaces / m² : risque élevé
- Plus de 50 limaces / m² : risque très élevé

51 parcelles de blé et d'orges d'hiver, n'ayant pas encore débuté leur tallage, ont fait l'objet d'observations de dégâts occasionnés par les limaces. Dans 71% des situations, en zone non traitée, contre 62% la semaine dernière, les dégâts sur plantules sont bien identifiés à raison de 16% en moyenne (plus de 30% dans 5 parcelles), en particulier sur les blés.

**L'activité des limaces est toujours importante.
Le risque reste élevé.**



Les pucerons (*Rhopalosiphum Padi*) vecteurs de la jaunisse nanisante

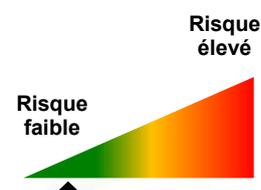
PERIODE DE RISQUE = de la levée au stade fin tallage

ETAT DES LIEUX

Dès le début de la levée, un état des lieux est à réaliser par beau temps en parcourant la parcelle. Le seuil d'intervention est de 10% de plantes touchées par au moins un puceron. En dessous de ce seuil, il ne faut pas laisser séjourner les pucerons plus de 10 jours de suite.

Sur 50 parcelles de blé et d'orges d'hiver ayant fait l'objet d'observations, 11% indiquent la présence de pucerons, en baisse par rapport à la semaine dernière. Aucune parcelle ne voit le seuil de risque dépassé.

Sous un climat globalement pluvieux et frais, le risque est aujourd'hui faible mais devra être réévalué au cours des jours à venir.



Les cicadelles (*Psammotettix Alienus*) responsables des symptômes de pieds chétifs

PERIODE DE RISQUE = de la levée au stade début tallage

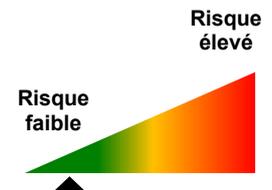
ETAT DES LIEUX

L'état des lieux peut être réalisé en relevant de manière hebdomadaire, dès le début de la levée, un piège jaune englué format A4. Au-delà de 30 captures hebdomadaires enregistrées, le risque devient élevé. En l'absence de piégeage, une observation directe des cicadelles dès l'émergence de la céréale sera alors nécessaire pour évaluer le niveau de risque. Choisir une période ensoleillée, la plus chaude de la journée. Parcourir la parcelle à 5 endroits sur 5 mètres linéaires. Si à chaque endroit cette action fait sauter devant soi au moins 5 cicadelles, le seuil de risque est dépassé.



Sur 20 parcelles ayant fait l'objet d'observations, 10% indiquent la présence de cicadelles piégées sur la semaine passée, selon une fourchette de 2 à 10 individus par piège, soit 6 en moyenne par piège, en baisse par rapport à la semaine dernière.

Sous un climat globalement pluvieux et frais, le risque est aujourd'hui faible mais devra être réévalué au cours des jours à venir.



Annexe

Variétés de blé tendre d'hiver tolérantes au chlortoluron

Accor	Calabro	Flair	Isidor	Pibrac	Soflok CS
Accroc	Calisol	Flamenko	Istabraq	Pierrot	Sogby
Acoustic	Calumet	Fluor	Kalystar	Plainedor	Sogood
Adagio	Camp	Folklor	Kantao	Player	Soissons
Addict	Rémy	Forblanc	Koreli	Popeye	Sokal
Adéquat	Campero	Forcali	Kundera	Prévert	Solehio
Adhoc	Caphorn	Fructidor	Laurier	PR22R20	Solky
Aérobic	Capvern	Gabrio	Lazzaro	PR22R58	Solveig
Alhambra	Caribou	Galactic	Lear	Pueblo	Somca
Aligator	CCB	Galibier	Levis	Quality	Sonyx
Allez y	Ingénio	Galopain	LG	Quatuor	Sophytra
Altamira	Cellule	Galvano	Abraham	Québon	Sorrial
Altigo	Cézanne	Garantus	LG Absalon	Rebelde	Sorokk
Ambition	Charger	Goncourt	LG Ayrtou	Renan	Stereo
Amifor	Chevalier	Graindor	Limes	Ressor	Stadium
Andalou	Chevron	Granamax	Lyrik	RGT	Sublim
Antonius	Claire	Grapeli	Manager	Cesario	Sumo
Apache	Compil	Grillon	Mandragor	RGT	System
Aprilio	Complice	Grillou	Marcelin	Kilimanjaro	Sweet
Aramis	Conexion	Hyberix	Matheo	RGT	Swinggy
Arche	Copernico	Hycrop	Messageur	Libravo	Syllon
Arezzo	Courtot	Hydrock	Minotor	RGT	Sy Mattis
Aristote	Craklin	Hyfi	Mobile	Texaco	Sy Pack
Arlequin	Croisade	Hyguardo	Moskito	RGT	Sy Tolbiac
Artdeco	Contrefor	Hyking	Musik	Venezio	Tapidor
As de cœur	Crousty	Hymack	Nemo	Richepain	Tentation
Ascott	Dialog	Hynergy	Nirvana	Rimbaud	Terroir
Athlon	Diderot	Hypod	Noblesko	Rize	Thalys
Atoupic	Dinosor	Hyrise	Nocibe	Rodrigo	Tiago
Attitude	Distinxion	Hystar	Nuage	Ronsard	Tiepolo
Aubenne	Einstein	Hysun	Nucleo	Runal	Titlis
Auckland	Energio	Hyteck	Oakley	Rustic	Tobak
Aurele	Enesco	Hywin	Odyssée	Saint Ex	Toisondor
Aviso	Eperon	Hyxo	Oratorio	Samurai	Trocadéro
Azzerti	Ephoros	Hyxpress	Oregrain	Sankara	Tulip
Bagou	Equilibre	Hyxtra	Orvantis	Santana	Uski
Barok	Espéria	Illico	Osmose CS	Scenario	Valodor
Bastide	Euclide	Innov	Oxebo	Sebasto	Velours
Belepi	Eureka	Inox	Paindor	Selekt	Vergona
Bermude	Exelcior	Instinct	Pakito	Seyrac	Volontaire
Boisseau	Exotic	Intérêt	Paledor	Sherlock	Waximum
Bonifacio	Expert	Intro	Palladio	Silverio	Zephyr
Boregar	Fairplay	Invicta	Paroli	Sirtaki	
Boston	Farandole	Ionesco	Pepidor	Skerzoo	
Brevent	Farinelli	Iridium	Pericles	SO 207	
Buenno	Fenomen	Isengrain	Phileas	Sobbel	

Toutes autres variétés que celles citées dans ces tableaux n'ont pas fait l'objet d'expérimentation.

En conséquence, il conviendra d'éviter l'emploi du chlortoluron sur ces variétés.



Les abeilles butinent, protégeons les !



Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires

1. Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.
2. Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".
3. Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.
4. **Afin d'assurer la pollinisation des cultures**, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.



Recommandations sur les périodes de traitements à privilégier*

- Dans les 3 heures après l'heure du coucher du soleil telle que définie par l'éphéméride, ou ;
- Dans les 3 heures précédant l'heure du coucher du soleil telle que définie par l'éphéméride si la température est inférieure à 12°C

Dans tous les cas, observez vos cultures avant de traiter !

[*] : Il est interdit de traiter en présence d'abeilles, même si le produit comporte la mention « abeilles ».

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne et rédigé par ARVALIS-Institut du Végétal et Terres Inovia (Institut technique des producteurs d'oléagineux, de protéagineux, de chanvre et de leurs filières), avec la collaboration du SRAL, des Chambres d'agriculture 21, 58, 71 et 89 et du GIE BFC Agro, à partir des observations réalisées par : 110 BOURGOGNE - CA 21 - CA 58 - CA 71 - CA 89 - CEREPY - COOP BOURGOGNE DU SUD – SOUFFLET AGRICULTURE - DIJON CEREALES – EPIS CENTRE – MINOTERIE GAY – SEPAC – ETS RUZE – SRAL - FREDON – KRY SOP – ALTERNATIVE - SAS BRESSON – AGRIDEV – AGRI SUD EST - TEOL - SEINEYONNE - CAPSERVAL - SENOGRAIN—SARL LEGUY– AMDIS.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

« Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018 »